

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Sciences et techniques des activités physiques et sportives: animateur – technicien des activités physiques pour tous

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président d'université, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'animateur technicien encadre et anime un groupe en toute sécurité au sein d'une structure ou en tant qu'indépendant dans le domaine des pratiques physiques ou sportives, à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir n'incluant pas la compétition. Il s'intègre dans une équipe de travail et peut proposer un projet d'animation et le mener à bien.

- Il encadre et anime en toute sécurité dans des pratiques sportives distinctes.
- Il met en œuvre une intervention adaptée aux caractéristiques des publics et au milieu institutionnel d'intervention.
- Il met en œuvre un projet d'animation intégré à un projet de service et un projet éducatif local.
- Il participe à un travail en équipe autour d'un projet.
- Il utilise des outils méthodologiques pour observer les pratiquants.
- Il utilise des outils de communication.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il peut être employé par des associations ou des fédérations sportives notamment multisports, des structures sociales ou des centres sociaux, des centres de vacances ou des centres accueillant des classes transplantées, des entreprises de loisirs (parc d'attraction) ou de tourisme, des services municipaux des sports de l'animation ou de la jeunesse.&nb

Ce professionnel occupe un poste d'intervenant sportif, d'animateur auprès d'un public d'enfants, d'adolescents et d'adultes. Il encadre et participe à la réalisation de projets sportifs, culturels, éducatifs au sein de la structure

d'embauche ou en travailleur indépendant.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Culture technique et technologique de pratiques sportives ou activités motrices d'expression fixées en supplément au diplôme pour un minimum de 50 heures par domaine de pratique concerné.
- Connaissance et maîtrise des éléments de base au sein des champs scientifiques susceptibles d'être mobilisés (Sciences de la vie ; sciences humaines et sociales, sciences de l'intervention).
- Connaissance d'une langue vivante, des statistiques, de la technologie de l'information et des multimédia.
- Méthodologie de l'expression écrite et orale.
- Connaissance de plusieurs milieux d'exercice des activités à titre d'entretien ou de loisir.
- Mise en situation dans un milieu professionnel d'un minimum de 50 heures.
- Connaissance et maîtrise des textes réglementaires et institutionnels régissant l'exercice des activités concernées.

Les modalités d'évaluation sont celles du contrôle continu et/ou du contrôle ponctuel pour l'obtention d'ECTS (crédits européens) à raison de 30 crédits par semestre, le DEUG est acquis avec 120 crédits, la licence étant attribuée avec 180 crédits ou six semestres.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI NON		COMPOSITION DES JURYS
	OUI	NON	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9/04/1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise. Arrêté du 23/04/2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :